

« Qu'est-ce que ça dit sur nous ? » – Recherche en sciences sociales et peuples autochtones – le cas des Paq'tnkek Mi'kmaq

L. Jane McMillan¹ et Anthony Davis²

Résumé

La situation et les problèmes des peuples autochtones suscitent désormais beaucoup d'intérêt dans le monde entier, notamment depuis la proclamation par les Nations Unies de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Pourtant les peuples autochtones doivent continuer à se battre pour faire valoir les avantages inhérents à leurs droits. Ces luttes se déroulent fréquemment dans l'arène judiciaire où il faut produire des « éléments de preuve fiables » pour obtenir une décision confirmant les droits revendiqués. La recherche en sciences sociales peut se révéler d'une grande utilité dans ce type de procédure. Nous mettons ici en évidence les principales caractéristiques d'une collaboration entre des chercheurs universitaires et une communauté autochtone de Mi'kmaq vivant en Nouvelle-Écosse, au Canada. Nous présentons les points forts et les limites du recours à la recherche pour mettre en évidence les pratiques et les concepts des peuples autochtones en matière d'utilisation des ressources, notamment pour fournir les éléments de preuve les mieux à même de faire progresser les droits des peuples autochtones et de favoriser leur autonomisation.

Introduction

La situation et les problèmes des peuples autochtones suscitent désormais beaucoup d'intérêt dans les enceintes chargées de la gouvernance mondiale, en particulier depuis la proclamation par les Nations Unies de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Cet intérêt trouve sa meilleure illustration dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée par 144 États nations membres de l'ONU le 12 septembre 2007³. Parallèlement, les Nations Unies ont un donné un nouveau souffle à leur Instance permanente sur les questions autochtones, chargée d'évaluer les progrès accomplis pour atteindre les objectifs de la Déclaration et de soutenir les efforts déployés dans la réalisation des dispositions fondamentales du texte⁴. L'histoire des quatre États ayant initialement voté contre l'adoption de la Déclaration (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et États-Unis d'Amérique) est marquée par des relations extrêmement mouvementées et des luttes juridiques entre les populations autochtones et les communautés de colons. À l'exception des États-Unis, ces pays ont désormais revu leur position et signé la Déclaration. Le gouvernement canadien a officiellement entériné le texte le 12 novembre 2010⁵.

La Déclaration proclame sans équivoque la « nécessité urgente de respecter et de promouvoir les droits intrinsèques des peuples autochtones, ...en particulier leurs droits à leurs terres, territoires et ressources » (Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples

autochtones, page 2). Pour une grande part, les droits mentionnés concernent la mise en place de conditions essentielles pour que les peuples autochtones puissent prendre en main leur développement socioéconomique. C'est ainsi que les articles 3, 18, 20, 21, 23, 27 et 32 de la Déclaration proclament le droit des peuples autochtones à l'autodétermination et à la prise de décision dans le cadre de l'accès aux territoires et aux ressources et de leur mise en valeur dans un objectif de développement socioéconomique. Dans son préambule, la Déclaration rappelle que ses signataires considèrent « que le respect des savoirs, des cultures et des pratiques traditionnelles autochtones [de même que l'affirmation des traités et accords existants] contribue à une mise en valeur durable et équitable de l'environnement et à sa bonne gestion » (Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, page 2).

Mais pour aller au-delà des déclarations d'intention les États doivent être prêts à affronter et à relever des défis considérables. En premier lieu il s'avère fréquemment nécessaire de modifier les stratégies et les pratiques actuelles d'exploitation des ressources et de développement économique afin de donner la possibilité aux populations autochtones d'exercer leurs droits dans un contexte propice au respect et à l'expression des cultures et des savoirs traditionnels. Il arrive souvent que des conflits d'intérêts placent les droits autochtones en opposition directe avec les pouvoirs économiques et politiques existants. C'est le cas par exemple lorsque le droit à l'autodétermination en matière de développement

1 Chaire de recherche du Canada sur les peuples autochtones et les communautés durables, Département d'anthropologie, Université Saint-François-Xavier, Antigonish, Nouvelle-Écosse (Canada). Courriel : ljmcmill@stfx.ca

2 Professeur, Département de sociologie et d'anthropologie, Mount Saint Vincent University, Halifax, Nouvelle-Écosse (Canada). Courriel : anthony.davis@msvu.ca

3 Voir http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf

4 Voir http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/en/session_ninth.html

5 Voir <http://www.marketwire.com/press-release/Canada-Endorses-the-United-Nations-Declaration-on-the-Rights-of-Indigenous-Peoples-1352695.htm>

socioéconomique passe par l'accès à des terres et à des ressources de grande valeur qui appartiennent et sont exploitées par des tiers, qu'il s'agisse de particuliers, d'organismes publics ou de sociétés industrielles. Dans ce type de situation, les pouvoirs publics doivent prendre l'initiative et mettre en place les conditions adéquates pour que les peuples autochtones puissent réaliser et exprimer leurs droits, ce qui peut passer par une redistribution foncière ou la garantie de l'accès aux ressources. En 2004 et 2005, dans le cadre des affaires *Haïda* (2004 SCC 73), *Tlingit de Taku River* (2004 SCC 74) et *Crie Miki-sew* (2005 SCC 69), la Cour suprême du Canada a élaboré la doctrine de l'obligation de consulter, selon laquelle, lorsqu'ils prennent des décisions susceptibles d'avoir une incidence sur les droits autochtones ou découlant de traités, les pouvoirs publics ont l'obligation de consulter les communautés autochtones concernées avant même que leurs droits ne soient établis de façon définitive par un tribunal ou qu'un règlement s'y rapportant ne soit trouvé par le biais de négociations (Newman 2009). Mais les pouvoirs publics ont pour raison d'être de favoriser les structures existantes de contrôle des ressources et, à ce jour, en dépit des beaux discours, leur résistance à de tels changements constitue le principal frein à la réalisation de tout progrès dans ce domaine.

Au Canada, jusqu'à présent, c'est devant les tribunaux que se déroulent la plupart de ces grandes luttes ; elles consistent pour l'essentiel à apporter des précisions juridiques sur les droits conférés par voie de traités. Conflictuelles et litigieuses, ces procédures dont le coût se chiffre en millions de dollars n'arrivent à leur terme qu'au bout de longues années, souvent après appel des décisions des juridictions inférieures devant la Cour suprême du Canada. Or même lorsque la Cour suprême confirme sans équivoque les droits découlant de traités et apporte des précisions juridiques conformes à leur champ d'application, certains bureaucrates de la fonction publique font de l'obstruction en employant des tactiques telles que la remise en question des interprétations juridiques, le brouillage des définitions de la consultation et de la conciliation, le recours à des manœuvres dilatoires dans l'application des décisions et/ou l'exigence de l'alignement des droits nés des traités sur les politiques et pratiques en vigueur.

C'est cette dernière stratégie qui a été appliquée récemment après le prononcé par la Cour suprême d'un arrêt confirmant le droit conféré aux Mi'kmaq⁶ par voie de traité d'exploiter des ressources marines à des fins commerciales. En réaction, le ministère des Pêches et des océans du Canada (MPO) a insisté pour que ce droit s'inscrive dans le cadre de la pratique actuelle limitant l'accès à la ressource et contrôlant l'effort de pêche, par le biais de mesures de gestion et de répartition telles que des licences et des quotas, sous peine de mettre en péril la conservation de la ressource. À cette fin, le MPO a entrepris de négocier des accords avec chaque bande de Mi'kmaq, d'acheter des bateaux, des engins de pêche, des licences et des quotas pour les distribuer aux différents bandes. Ce faisant, le MPO a exacerbé les divisions entre les Mi'kmaq et les conflits intercommunautaires,

renforcé les soupçons des non Mi'kmaq et les stéréotypes ethniques négatifs (Davis et Jentoft 2001).

Si les bonnes intentions dominent toujours le discours officiel, la mise en place de conditions essentielles à l'autonomisation des peuples autochtones passe le plus souvent par une action juridique associée à une connaissance factuelle du contexte. La recherche en sciences sociales peut jouer un rôle clé pour l'autonomisation des populations autochtones. Ainsi la véracité de la tradition orale des peuples indigènes et de leurs modes de valorisation de la ressource a été reconnue par les tribunaux canadiens, notamment dans l'affaire *Delgamuukw c. Colombie-Britannique*, [1997] 3 R.C.S. 1010, en tant qu'élément de preuve important et crédible dans les affaires traitant des droits issus de traités. La façon dont ces traditions et ces pratiques sont inventoriées est cruciale puisqu'avant d'accepter la tradition orale et les pratiques ancestrales en tant que savoirs et éléments de preuve fiables, les décideurs, et notamment les juges, doivent être convaincus de leur réalité (Napoleon 2005). Un travail de recherche bien conçu et bien réalisé débouche sur des résultats capables de résister à l'examen minutieux de l'opinion publique et de la justice. En tant que telle, la recherche en sciences sociales est en mesure de jouer un rôle clé dans la réalisation et le cadrage des droits des peuples autochtones, en particulier dans l'arène juridique et dans le contexte des politiques publiques.

Il faut bien comprendre que les éléments de preuve et les documentations les plus fiables qui soient peuvent, dans le meilleur des cas, donner aux peuples autochtones les moyens de revendiquer leurs droits. Mais la recherche ne saurait à elle seule garantir une issue positive de cette demande. La conquête de ces droits ne peut résulter que de la lutte politique et de décisions étayées par les connaissances mises en évidence grâce à la recherche.

Le présent article expose les démarches adoptées et les principaux résultats obtenus dans le cadre d'un projet de recherche sociale participative réalisé en Nouvelle-Écosse (Canada) avec les peuples Mi'kmaq et des chercheurs universitaires. Cette collaboration a été mise sur pied pour établir des relations productives fondées sur la recherche entre l'université et la communauté autochtone locale et pour permettre l'initiation des peuples autochtones à la réalisation de travaux de recherches rigoureux afin qu'ils puissent réunir les éléments nécessaires à leurs revendications territoriales et aux négociations relatives à leurs droits issus de traités. D'emblée il est apparu clairement qu'aussi bien les chercheurs universitaires que les Mi'kmaq tireraient profit de cette collaboration. Le présent article met en évidence les grandes caractéristiques de ce projet et des méthodes de recherche employées, ce qui permettra de dégager les attributs fondamentaux d'une recherche propre à favoriser l'autonomisation des peuples autochtones. Nous recensons et analysons également ici les points forts et les limites de la contribution de la recherche en sciences sociales à la revendication de leurs droits par les peuples autochtones ainsi qu'à leur autonomisation.

6 Les Mi'kmaq sont les peuples autochtones de la partie orientale du Canada qui vivent sur ce territoire depuis plus de 12 000 ans.

Contexte général

Les peuples autochtones de la façade atlantique du Canada ont été dominés et décimés par les États européens pendant plus de 400 ans, ce qui correspond à une période de contrôle et de marginalisation beaucoup plus longue que celle subie par nombres de nations autochtones du Canada. Fait étonnant, la résistance de ces peuples a empêché leur totale assimilation ; certains ont gardé leur langue, et la vigueur traditionnelle des liens de famille, de parenté et d'amitié ont contribué dans une large mesure à leur survie en tant que peuple à part entière. L'obligation faite par le gouvernement fédéral jusqu'aux années 1940 à toute personne définie comme « Indien de plein droit⁷ » par la Loi sur les Indiens d'être enregistrée dans une réserve et d'y résider a accentué la vulnérabilité à l'assimilation et a indéniablement renforcé l'isolement et la marginalisation de ces populations. Si la réserve prévue par le traité avait officiellement pour vocation de centraliser les prestations destinées aux nations autochtones, elle a pour l'essentiel renforcé les menaces pesant sur leur culture et sur leur langue. Ceci a été réalisé de multiples manières.

Le plus grand coup a été porté par l'intégration obligatoire des enfants Mi'kmaq dans un système scolaire eurocentrique et autoritaire constitué d'internats (qui relève maintenant des provinces) au sein duquel tout ce qui est « moderne » est valorisé (ce qui se manifeste par exemple par une organisation de la salle de classe et des démarches pédagogiques récompensant l'autodiscipline, la performance individuelle et la réussite sur les autres). Les valeurs et la richesse de la culture Mi'kmaq sont dénigrées et considérées avec dédain comme ayant uniquement un intérêt et une pertinence historiques. Ceci ressort nettement des efforts des autorités et du système scolaire public de Nouvelle-Écosse pour reconnaître les Mi'kmaq par le biais de manifestations telles que le *Mois de l'histoire Mi'kmaq* (célébré en octobre depuis 1993 sur décision du gouvernement de Nouvelle-Écosse). Au lieu de représenter et de valoriser la vision du monde des Mi'kmaq, leurs interprétations, leurs conceptions et leurs pratiques d'apprentissage communautaire dans le programme scolaire et dans les méthodes pédagogiques, la culture Mi'kmaq, ses concepts et ses pratiques sont présentés comme des objets d'étude, comme s'il s'agissait de pièces de musée attestant l'autonomie et la créativité d'un peuple disparu. Pour les Mi'kmaq, ce qui ressort très clairement de cette expérience c'est la discordance croissante entre leur identité et leurs pratiques actuelles et la façon d'être et les conceptions traditionnelles.

On compte actuellement 13 bandes Mi'kmaq en Nouvelle-Écosse et quelque 15 000 hectares de terres sont réservés à leur « usage ». Il s'agit de parcelles de dimensions variées réparties sur l'ensemble de la province. Les terres réservées aux Mi'kmaq correspondent à moins de 0,003 pour cent de la superficie de la Nouvelle-Écosse

(5 528 300 hectares). Les Mi'kmaq de plein droit⁸ représentent un peu plus de 1,9 pour cent de la population totale de la province (18 145 pour un total de 940 397 habitants). Compte tenu de leur nombre, ils sont donc désavantagés si l'on s'en tient au pourcentage de terres qui sont réservées à leur résidence et à leur usage. De plus les terres réservées aux Mi'kmaq sont mal adaptées au développement d'une activité économique rurale pérenne et n'ont souvent qu'un potentiel agricole et forestier limité. L'accès aux ressources marines à partir des réserves est par ailleurs fortement restreint. Pour la plupart, les communautés Mi'kmaq sont surpeuplées, affichant des densités démographiques nettement plus élevées que celles généralement constatées dans les zones rurales environnantes habitées par des non autochtones. Plus de 50 pour cent des Mi'kmaq ont moins de 25 ans et ils affichent la progression démographique la plus forte de la Nouvelle-Écosse. Faute de mesures créatives et efficaces, la surpopulation ne fera donc qu'empirer au sein de leur communauté.

La localisation en zone rurale de la majorité des communautés et réserves Mi'kmaq constitue un frein considérable à leur développement économique et à la création d'emplois stables et de bon niveau. En zone rurale, les ressources primaires constituent le socle d'un développement économique durable et de moyens de subsistance de qualité ; or la superficie des réserves Mi'kmaq est insuffisante pour développer des activités rémunératrices durables fondées sur les ressources naturelles. En outre la plupart des réserves Mi'kmaq ne permettent pas un accès direct au littoral et aux cours d'eau, limitant par là-même fortement le développement économique et les activités rémunératrices qui y sont associées, telles que le tourisme (écotourisme, ports de plaisance, par exemple) et le prélèvement et la transformation des ressources marines. Ces facteurs expliquent les taux élevés de chômage enregistrés dans les réserves (25 à 47 pour cent) et une population active dont l'essentiel des revenus et des prestations sociales émanent des structures de gouvernance communautaire et des services publics (conseil communautaire, services sociaux, services de santé et d'enseignement, par exemple). En conséquence, le score moyen des communautés Mi'kmaq de Nouvelle-Écosse sur l'indice du mieux-être de Statistique Canada est inférieur de 12 points à celui de la province, qui s'élève à 80 points.

Le décès de chaque ancien équivaut à une perte de la mémoire et des savoirs traditionnels. Il est urgent et fondamental de conserver la trace des pratiques ancestrales et des systèmes de pensée des Mi'kmaq en travaillant avec les anciens et les autres membres de la communauté. Il est également crucial d'inventorier les savoirs traditionnels et de démontrer que les savoirs culturels ont leur place aux côtés des autres épistémologies. Ces démarches contribueront à rétablir le lien entre les Mi'kmaq, notamment les populations jeunes en plein essor, et leurs manières d'être et modes de pensée traditionnels. Ces connaissances et cette revitalisation du lien

7 Un Indien de plein droit est une personne inscrite auprès du gouvernement fédéral en tant que membre d'une bande ou d'une Première nation et jouissant de droits particuliers prévus par la Loi sur les Indiens du Canada. Le droit au statut d'Indien de plein droit et à l'appartenance à une bande d'Indiens sont des questions complexes et controversées. La définition juridique du terme « Indien » s'est accompagnée de l'octroi de certains avantages et du droit de bénéficier de certains programmes fédéraux, ainsi que de la limitation d'autres droits. Les divergences sur la définition du statut d'Indien de plein droit, sur l'autorité habilitée à décider de l'affiliation à une bande et sur l'accès aux droits associés à ce statut et à cette appartenance sont sources de conflits entre les bandes d'Indiens et les pouvoirs publics, ainsi qu'au sein des communautés indiennes.

8 Mi'kmaq inscrits auprès du gouvernement fédéral en tant qu'Indiens de plein droit.

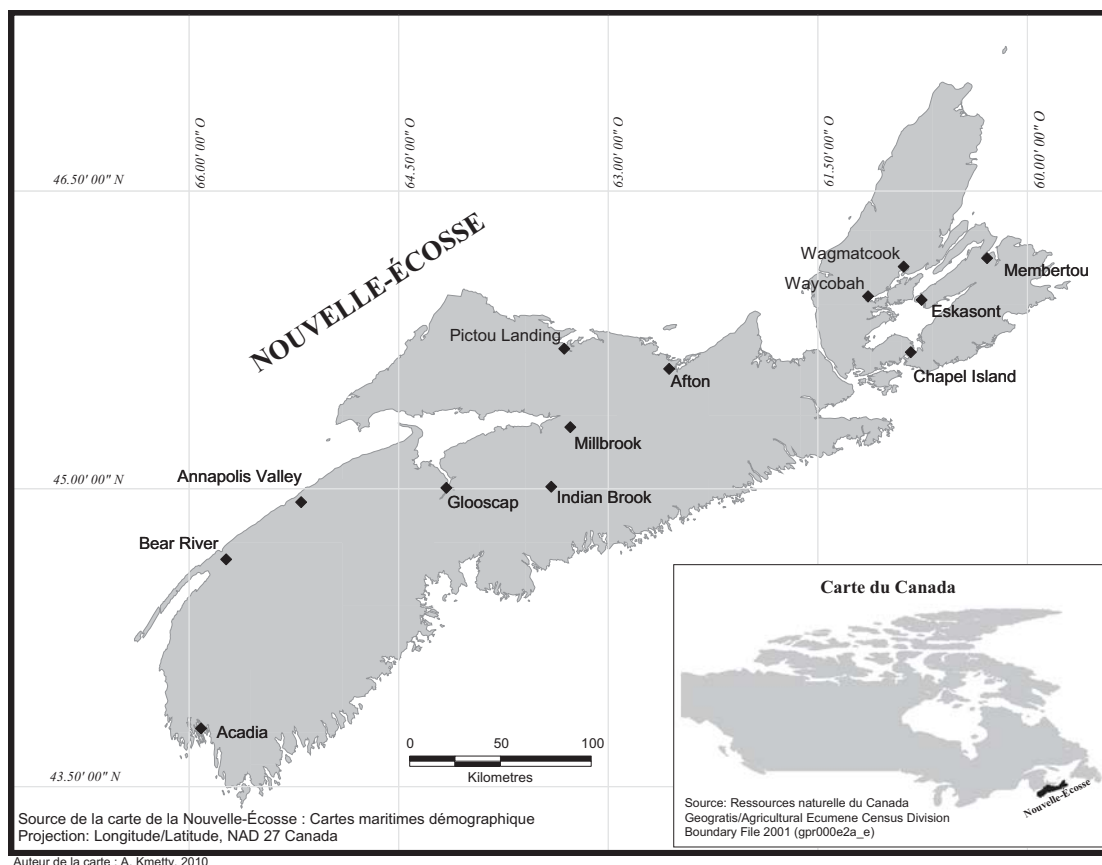


Figure 1. Les Premières nations Mi'kmaq.

sont fondamentaux pour reforcer et réaffirmer une identité Mi'kmaq respectée et valorisée, un élément décisif dans la lutte qu'ils mènent actuellement pour surmonter des générations de marginalisation, de harcèlement et de racisme. La réalisation d'un inventaire des usages et des coutumes Mi'kmaq peut apporter des éléments nécessaires à leurs revendications et à l'obtention des droits qui leur ont été conférés par traités.

Les projets de recherche collaborative intelligemment conçus et participatifs peuvent se révéler d'une très grande utilité pour consigner par écrit et dans le détail les droits de propriété intellectuelle traditionnelle des Mi'kmaq et pour les associer à l'interprétation et à la confirmation juridiques de leurs droits découlant de traités. Ils peuvent également contribuer à la mise en place d'activités rémunératrices pérennes et à un développement économique fondé sur les ressources naturelles ainsi qu'à une autonomisation des Mi'kmaq s'appuyant sur leur culture et leurs savoirs traditionnels. Les projets et les techniques de recherche les plus prometteurs sont ceux qui garantissent un travail d'inventaire exhaustif et figuratif, surtout s'ils s'inspirent et intègrent les savoirs Mi'kmaq sur

la manière d'apprendre, de dialoguer, d'interroger et de garder la mémoire du vécu⁹. Il est essentiel, lorsque c'est réalisable, de reconnaître et d'utiliser les atouts et les avantages de travaux de recherche cadrés et conduits de manière systématique. Ceci est d'autant plus sensible au moment où les nations autochtones assument directement la gouvernance de domaines tels que la santé, l'éducation et la gestion des ressources alors que les savoirs culturels continuent à disparaître avec le décès de chaque ancien. L'apprentissage de cette démarche dans le domaine de la recherche et l'exploitation de ses atouts permettent d'envisager la production des éléments nécessaires à une bonne gouvernance. Cette méthode permet également de réaliser un inventaire approfondi des savoirs culturels et des concepts traditionnels, qui pourront étayer la revendication des droits et les décisions de gouvernance, tout en restaurant le lien entre les concepts et les savoirs culturels ancestraux et la formation de l'identité.

Ces qualités, atouts et besoins fondamentaux, reconnus et soulignés par plusieurs chercheurs autochtones, sont décisifs pour produire les éléments susceptibles de résister à un examen approfondi et d'appuyer, dans l'arène

9 De nombreux chercheurs, autochtones ou non, affirment que les relations entre les méthodes d'acquisition des connaissances des Premières nations et celles de l'Occident, en particulier dans le domaine scientifique, sont caractérisées par un conflit fondamental, voire même insurmontable. Pour certains, c'est le terrain sur lequel doit être (et est) engagée la lutte contre la domination occidentale eurocentriste. Il est indéniable que la croyance libérale-démocratique centrée sur l'individu reste un instrument de domination culturelle et institutionnelle, une croyance qui agresse et dénigre les fondements plus communautaires et familiaux de l'identité, de l'être et de la solidarité des Premières nations. Par ailleurs il est incontestable que les contacts des Premières nations avec la science ont été marqués par l'oppression et les pratiques abusives, qu'il s'agisse de recherche médicale (extraction d'ADN par exemple), d'ingénierie sociale (programmes sociaux « fondés sur des données probantes ») ou de gestion des ressources naturelles (fixation de quotas pour les récoltes revenant à priver les Premières nations de l'accès à ces ressources et de la participation à leur valorisation).

judiciaire, les revendications des populations autochtones relatives aux terres et aux ressources (Jorgensen 2007; Smith 1999; Tobias 2000).

Contexte de la collaboration

En février 1999, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC) a lancé le programme des Alliances de recherche universités-communautés (ARUC). Dès l'origine, ce projet a eu pour objectif de promouvoir et de favoriser la recherche-action et appliquée (c'est-à-dire la recherche mise en œuvre pour entrer en contact avec les conditions de vie réelles des êtres humains et influencer sur elles). En outre il rend obligatoire la mise en place d'un véritable partenariat avec les organismes communautaires participants.¹⁰ Le projet de recherche et les activités présentées ici s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat financé par l'ARUC intitulé *Social Research for Sustainable Fisheries* (Recherche sociale pour une pêche durable) (SRSF)¹¹ dont les Mi'kmaq et des associations de pêcheurs non autochtones constituaient les partenaires principaux. Cette collaboration a été élargie et a reçu récemment un appui financier du Programme de recherche pilote Réalités autochtones¹² du CRSHC.

Le projet SRSF a débuté en 1999 sur la côte atlantique du Canada dans un secteur de la pêche en rapide mutation et marqué par une extrême instabilité et une grande incertitude. En 1998, la fermeture ou la réduction de la taille de nombreuses pêcheries de la zone atlantique du Canada avait privé des milliers de personnes de leurs moyens de subsistance, bouleversé la dynamique inter- et intrafamiliale au sein des populations côtières et déclenché le départ massif des jeunes de la région. La reprise reste encore du domaine de l'espoir. Dans beaucoup de localités, les flottilles de petits bateaux de pêche ne peuvent travailler que trois ou quatre mois par ans sur une ou deux ressources d'accès limité et fortement réglementées. Alors qu'elle constituait la pierre angulaire de la vie et des moyens de subsistance des populations côtières, et une activité à plein temps reposant sur l'exploitation de multiples espèces, la pêche artisanale est maintenant devenue une occupation spécialisée à mi-temps, tributaire de l'abondance d'une ou deux espèces marines et notamment du homard.

C'est dans ce contexte que la Cour suprême du Canada a rendu en septembre 1999 son arrêt dans l'affaire *Marshall*¹³, confirmant le droit conféré par traité aux Mi'kmaq de pratiquer la pêche commerciale sur la façade atlantique du Canada dans le but de s'assurer une « subsistance convenable » (R. c. *Marshall*, [1999] 3 R.C.S. 456). En conséquence les pêcheurs professionnels de la région ont été tenus de faire une place aux Mi'kmaq, pour la plupart nouveaux arrivants dans un environnement mis à rude épreuve par une dépendance envers une espèce unique, des bouleversements sociaux et un sentiment généralisé de vulnérabilité

et d'impuissance. Pour les Mi'kmaq, jusqu'alors privés de l'accès à des moyens de subsistance basés sur les ressources primaires, dont la pêche, l'arrêt *Marshall* est déterminant pour la création d'un socle économique essentiel à la réalisation d'une véritable autonomie, à l'amélioration de la situation socioéconomique de leurs familles et de leurs communautés, et à la revitalisation de leur culture, de leur identité et de leur langue (Davis et Jentoft 2001).

Ces éléments sont constitutifs du contexte sociopolitique général dans lequel le projet SRSF a été lancé. Il a été décidé par consensus que le principal axe de recherche du projet consisterait à inventorier les SEL (savoirs écologiques locaux) des Mi'kmaq et des artisans pêcheurs. S'agissant des Mi'kmaq, ce sont les relations qu'ils entretiennent avec l'anguille d'Amérique (*k'at*, prononcé *ka:taq*) et leurs connaissances à son sujet qui ont été définies comme des priorités. *Marshall* pêchait l'anguille au moment de son arrestation. Si les différents projets de recherche ont porté sur des questions spécifiques définies par chacune des organisations partenaires du SRSF, l'ensemble des partenaires ont participé à la réalisation des travaux de recherche, ainsi qu'à l'élaboration du travail de recherche et de ses méthodes. L'adoption de cette démarche a favorisé les relations de travail et la coopération entre les partenaires.

Valeur et valeurs de la recherche

À l'instar de tous les travaux de recherche réalisés dans le cadre du programme SRSF, le projet concernant les Mi'kmaq a débuté par une série d'ateliers visant à déterminer en quoi la recherche pouvait (ou ne pouvait pas) contribuer à la compréhension, au renforcement des capacités et à l'autonomisation des populations autochtones. Impliquant la totalité des partenaires du programme SRSF, ces discussions ont été très larges et ont abordé les questions suivantes :

- Qu'est-ce que la recherche en sciences sociales ?
- Quelles sont les meilleures méthodes pour concevoir et mener à bien un projet de recherche en sciences sociales ?
- Pourquoi la manière de concevoir et de réaliser un projet de recherche a-t-elle des implications importantes ?
- Pourquoi doit-on, dans un projet de recherche en sciences sociales, attacher de l'importance à des paramètres tels que la fiabilité, la représentativité et la qualité des résultats ?
- Comment la recherche peut-elle contribuer à la compréhension et au renforcement des capacités des Mi'kmaq et les aider à mieux se faire entendre dans leur lutte anticoloniale ?
- Quels sont les modèles et les méthodes permettant de tabler sur une recherche participative et responsable avec et entre les Mi'kmaq ?

10 Voir <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/cura-aruc-fra.aspx>

11 Voir <http://faculty.msvu.ca/srsf>

12 Voir <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/aboriginal-autochtone-fra.aspx>

13 L'arrêt porte le nom de Donal Marshall Jr., pêcheur Mi'kmaq, accusé de pêche et de vente illégales d'anguilles sur le territoire Mi'kmaq en 1993. *Marshall* a convaincu la Cour suprême du Canada de son droit issu d'un traité de pêcher et de vendre ses prises pour assurer sa subsistance. Donald Marshall avait déjà fait la une des journaux pour avoir passé 11 ans derrière les barreaux après avoir été déclaré coupable d'un meurtre qu'il n'avait pas commis. Une Commission royale chargée d'enquêter sur les poursuites abusives engagées contre lui a montré que le racisme prévalant au sein du système judiciaire canadien était une des causes principales de ce déni de justice. in the Canadian justice system played a key role in this miscarriage of justice.

Ces discussions se sont appuyées sur une large gamme de données, d'informations et d'expériences. C'est ainsi que des chercheurs universitaires en sciences sociales ont présenté les modèles et les méthodes qu'ils appliquent dans leur travail et expliqué les raisons guidant le choix de leurs démarches. On a également mis en évidence et analysé les carences de ce genre de projet. Des extraits de manuels de sociologie détaillant les modèles et les méthodes employés dans la recherche ont en outre été distribués et étudiés avant de faire l'objet de discussions. Ces activités ont été d'une grande utilité pour cerner, étoffer et concrétiser les démarches et les pratiques les plus susceptibles de fonctionner avec les Paq'tnkek Mi'kmaq.¹⁴ Dès les premiers ateliers, les participants ont mis en évidence quatre paramètres devant orienter la conception des projets de recherche. Ces caractéristiques ont bientôt été reprises comme des mantras dans tous les processus et les décisions afférents au programme SRSF. Exprimées en termes simples, elles ont servi de guide, de rappel et de signal d'alarme à tous les partenaires sur ce qu'ils espéraient réaliser grâce à la sociologie et sur ce que l'on pouvait raisonnablement attendre de cette discipline. Les quatre mantras s'appliquant à la recherche sociale dans le cadre du programme SRSF sont les suivantes :

- L'enfer est pavé de bonnes intentions.
- À données initiales douteuses, résultats douteux.
- Un travail de recherche utile est rarement, voire jamais, un acte de confirmation.
- Les partenariats forts favorisent le renforcement des capacités de chacun ainsi que la responsabilité mutuelle, mais pas la dépendance.

Ces formules expriment les qualités fondamentales d'un projet de recherche susceptible d'être utile et de conduire à un renforcement des capacités, en particulier dans le cas d'un partenariat entre organisations communautaires et chercheurs universitaires, où les chercheurs sont sans doute perçus (et se perçoivent eux-mêmes) comme des « experts ». Tous les participants ont reconnu que la volonté de « faire œuvre utile » et d'obtenir des résultats utiles et positifs constituait une condition nécessaire, mais insuffisante, pour que le partenariat atteigne ses objectifs. Tous ont admis que les processus et les décisions relevant du projet de recherche en partenariat devaient correspondre à des pratiques amenant chacun des partenaires à accepter la nécessité de tirer les enseignements des expériences des autres, à accueillir favorablement les commentaires sceptiques et les discussions sur toutes les affirmations factuelles ou les inclinations, à cerner les questions pouvant faire l'objet d'une recherche et à s'engager à achever les activités de recherche débutées. Les partenaires ont reconnu d'emblée que toute affirmation factuelle devait s'accompagner de la preuve de sa véracité qui pouvait être fournie par la recherche sociale. De

même les résultats d'un travail de recherche se voulant utile doivent pouvoir résister à un examen public scrupuleux, en particulier lorsque cette recherche a pour vocation d'améliorer la compréhension et de renforcer la voix d'une organisation. Les partenaires ont par ailleurs reconnu qu'ils représentaient tous des intérêts et des aspirations si distincts et si spécifiques, et séparés par un tel écart qu'il devenait impératif d'élaborer ensemble un memorandum d'accord et un protocole de recherche. Ces documents définissent des paramètres tels que la gouvernance du projet, les processus de prise de décision, le respect de la propriété des éléments et des données issus de la recherche et les responsabilités des chercheurs¹⁵. Pour que les résultats obtenus présentent les qualités voulues, les partenaires ont dû se concentrer sur la définition des questions à étudier et sur la conception d'un projet et l'élaboration des méthodes les plus susceptibles de produire des données complètes, fiables, représentatives et défendables. Il est intéressant de constater qu'il s'agit là justement des attributs mis en exergue dans un manuel de recherche sur les nations autochtones canadiennes et présentés comme essentiels pour l'élaboration et la conception d'études de qualité sur l'emploi des terres (Tobias 2000)¹⁶.

Une méthodologie et un travail de recherche respectueux et productif

À l'issue du processus de dialogue et des ateliers, une démarche en trois étapes a été adoptée pour la conception et la réalisation du projet de recherche. Ces trois phases correspondent à la construction du contexte socioéconomique, à la collecte systématique d'informations de contexte fiables et pertinentes et à l'inventaire exhaustif des savoirs et des expériences des Mi'kmaq avec la participation d'experts désignés par la communauté. L'adoption de cette démarche a été motivée par plusieurs raisons. En premier lieu, le programme SRSF souhaitait que le processus de recherche contribue au renforcement des capacités et au transfert de connaissances entre les Mi'kmaq et leurs partenaires universitaires. Pour les non Mi'kmaq (et notamment pour les universitaires) ceci supposait la création d'un climat de confiance grâce à l'apprentissage des inclinations et des pratiques des Mi'kmaq. À partir de leur expérience personnelle, les Mi'kmaq perçoivent souvent la recherche comme un outil puissant de collecte de données utilisé par les détenteurs de la position dominante pour trouver de nouveaux moyens de renforcer la réglementation, les restrictions et la marginalisation. Cette perception a été prise en compte par les participants au programme SRSF dans leur comportement et leurs contacts (au cours du projet) avec la *Paq'tnkek Fish and Wildlife Society* (PFWs) et la Première nation Paq'tnkek. Un autre aspect tout aussi important du programme a consisté à poser les principes suivants : a) les travaux de recherche seraient menés essentiellement

14 Paq'tnkek Mi'kmaq community is a federally recognized reservation located in northwestern Nova Scotia, 20 kilometers from Saint Francis Xavier University. It is home to the indigenous peoples who partnered in the SRSF research collaboration. Paq'tnkek is also the location in which Donald Marshall Jr. was fishing eels when the Department of Fisheries and Oceans charged him with illegal fishing.

15 Voir <http://faculty.msvu.ca/srsf/Organization,GovernanceAndPersonnel/MemorandumOfUnderstanding.html>

16 Tobias fait ainsi la recommandation suivante aux Premières nations : « Si vous réfléchissez aux bénéfices pouvant résulter à long terme des négociations sur le droit d'accès à vos territoires et au rôle que peuvent jouer les données dans ces négociations, il paraît logique d'adopter une démarche de recherche unique et cohérente. C'est tout simple : si vous décidez de participer, il faut le faire correctement ... La qualité des données dépend de la manière dont elles sont recueillies... » (2000 : 20-21)

par les Mi'kmaq, b) le processus de recherche serait dirigé par la PFWS et c) tous les résultats obtenus seraient sous le contrôle de la PFWS.

Par l'intermédiaire de son coordonnateur chargé de la recherche communautaire et de son assistant de recherche principal au sein du programme SRSF, la PFWS a consulté la communauté Paq'tnekek pour cerner les grandes problématiques relatives aux ressources naturelles et à leur exploitation. Ces consultations ont pris la forme de rencontres communautaires, de conversations à bâtons rompus avec les membres de la communauté et de discussions avec ses anciens et ses dirigeants. Grâce au dialogue instauré entre la communauté et les collaborateurs du programme SRSF, la PFWS a pu établir que les relations des Paq'tnekek Mi'kmaq avec la *ka't* (anguille d'Amérique, *Anguilla rostrata*) et leurs connaissances à son sujet constituaient un domaine de recherche prioritaire. Il s'agit en effet d'une ressource traditionnelle de premier plan qui reste au cœur de la culture Mi'kmaq, comme le montre la place qu'elle occupe dans les cérémonies coutumières. Or il semble qu'aujourd'hui rares sont les Mi'kmaq à pêcher ou à consommer l'anguille. On a donc jugé que les relations entretenues par les Mi'kmaq avec la *ka't* et leurs connaissances à son sujet étaient en péril, d'autant plus que les anciens, qui détiennent ce savoir, disparaissent peu à peu. Par ailleurs il a été conclu que la réalisation d'un inventaire sur l'utilisation de l'anguille et les connaissances qui s'y rapportent pouvait constituer un élément de preuve décisif dans de futures procédures judiciaires relatives aux droits de pêche et d'utilisation des ressources par les Mi'kmaq.

Comme on pourrait s'y attendre, la principale fonction de l'anguille est d'ordre alimentaire. Mais son importance va bien au-delà. Aujourd'hui encore la *ka't* joue un rôle majeur dans les cérémonies Mi'kmaq, notamment lors des festins organisés à l'occasion des naissances, des mariages et des décès. Traditionnellement l'anguille entrait dans la fabrication d'huiles médicinales et sa peau servait de pansement. Un autre usage notable de la *ka't* reste sa fonction de cadeau au sein de la famille élargie et de la communauté. La signification sociale de ce geste est considérable puisqu'il contribue aux échanges qui tissent et consolident les liens de solidarité tout en renforçant la réputation et le prestige des pêcheurs au sein de la communauté et à leurs propres yeux. Enfin l'anguille constituait, et reste encore pour certains, une source importante de revenu monétaire, un complément essentiel dans un environnement marqué par la précarité.

Tout au long du projet, le programme SRSF a stimulé et accompagné la communication sur le travail de recherche auprès de la communauté Paq'tnekek Mi'kmaq et de la nation Mi'kmaq dans son ensemble. Les réactions recueillies ont été analysées, débattues et intégrées au mieux dans la conception et la réalisation de projets ultérieurs ou dans la diffusion des résultats de la recherche. Cet engagement et le respect du processus correspondant ont joué un rôle clé pour créer un climat de confiance et de responsabilité entre les groupes de recherche du programme SRSF, la PFWS et la communauté Paq'tnekek. Ces relations ont été renforcées par la soumission du projet à l'organisme chargé de veiller au respect de la déontologie dans la recherche sur les Mi'kmaq décrite ci-dessous.



Ka't (Anguille américaine, *Anguilla rostrata*)



Femme Mi'kmaq nettoyant les anguilles.
(Photo: Kerry Prosper)

Chaque phase du projet devait fournir des éléments essentiels pour les étapes ultérieures. La première d'entre elles était axée sur la collecte et la compilation d'informations contextuelles et historiques portant par exemple sur l'utilisation de la *ka't* par les Mi'kmaq, leurs droits relatifs aux terres et aux ressources naturelles découlant de traités et les dispositions et clauses précisant et encadrant la création de la réserve Paq'tnekek. Le rapport concernant le résultat de ce travail¹⁷ a fait l'objet de trois fiches d'information publiées par le programme SRSF¹⁸ consacrées aux éléments essentiels de l'arrêt *Marshall*, au cycle

biologique de la *ka't* et aux relations entretenues par les Mi'kmaq avec l'anguille d'Amérique. La PFWS a diffusé ces fiches dans l'ensemble de la communauté Paq'tnekek ainsi qu'auprès du grand public. Cette démarche a également influé sur la conception de la deuxième phase du projet et sur la méthode suivie.

La deuxième phase du projet portait sur la réalisation d'un inventaire exhaustif des aspects fondamentaux de la vie des ménages Paq'tnekek en rapport avec la pêche, la préparation culinaire, le partage et les autres utilisations de l'anguille. Il s'agissait également de demander aux Paq'tnekek de désigner parmi eux les personnes disposant de vastes connaissances sur la pêche et la préparation culinaire de l'anguille. L'équipe SRSF-PFWS a élaboré pour ce faire un questionnaire inspiré des formulaires des enquêtes auprès des ménages, puisqu'on avait conclu que les méthodes de sondage téléphonique ou d'auto-déclaration (centrées sur un interrogatoire individuel) ne recueilleraient qu'un faible niveau de participation et d'engagement. Les ménages Mi'kmaq se caractérisant par la souplesse de leur dynamique et de leur composition, une démarche appelant à la participation de la totalité de la maisonnée a paru plus ouverte et plus stimulante, et dotée de meilleures chances de réussite. Le questionnaire et le formulaire de consentement ont été élaborés au fil de plusieurs ateliers du programme SRSF et de la PFWS, avant d'être testés au sein des foyers de certains membres de la PFWS¹⁹.

Parallèlement à l'élaboration de ces instruments, le programme SRSF et la PFWS ont soumis un descriptif du projet de recherche et de ses objectifs au *Mi'kmaq Research Ethics Watch* (Organisme de surveillance de la déontologie de la recherche sur les Mi'kmaq) pour examen, conseil et approbation²⁰. La totalité des éléments propres à la conception et à la méthode intégrés dans les phases suivantes du projet étaient conformes aux règles déontologiques édictées par le *Mi'kmaq Research Ethics Watch* dans son évaluation du projet, auquel il a d'ailleurs donné son aval. Il s'agit notamment de dispositions relatives à la garantie de la confidentialité, à la signature des formulaires de consentement éclairé, à la gestion des documents, au stockage des formulaires, à l'archivage et au partage de l'ensemble des données et des informations ainsi que de toute retombée positive éventuelle du projet.

Dans un premier temps, la PFWS a établi une liste des ménages Paq'tnekek en leur attribuant à chacun un numéro. Une lettre de présentation du projet rédigée en anglais par la PFWS a été remise en main propre à chacun des ménages, ainsi qu'au Chef et au Conseil de bande. La lettre était accompagnée de deux fiches d'information établies par la PFWS et le programme SRSF. Aux côtés des chercheurs de la PFWS, deux enquêteurs Mi'kmaq ont été recrutés pour participer au projet. Ils ont été choisis en raison de leur connaissance de la langue Mi'kmaq et de leur expérience de ce type d'enquête.

Si l'enquête auprès des ménages n'a pas été traduite en langue Mi'kmaq, la PFWS et le programme SRSF ont estimé important de donner aux personnes interrogées la possibilité de répondre dans cette langue. Les enquêteurs locuteurs du Mi'kmaq ont traduit les questions les plus importantes dans le cadre de leur préparation. Ils ont bénéficié d'une formation sur les spécificités de la conception et de la vocation du questionnaire aux ménages, ainsi que sur le protocole relatif au formulaire de consentement et sur les procédures d'enregistrement des données. On leur a par exemple demandé de mémoriser les abréviations utilisées en anthropologie pour enregistrer les relations de parentés entre les membres des ménages, et de respecter le principe selon lequel seules les initiales des membres du foyer devaient être enregistrées sur les formulaires, dans un souci de confidentialité et de protection de l'anonymat. Enfin, les enquêteurs ont été incités à prendre en note sur le formulaire toutes les observations et commentaires intéressants en les transcrivant de la manière la plus littérale possible. Tous les entretiens ont été réalisés par les collaborateurs de la PFWS et par les enquêteurs recrutés spécialement.

Le numéro de chaque foyer était pré-inscrit sur le questionnaire. L'unique exemplaire de la liste des ménages et de leurs numéros de référence était déposé sous clé dans les bureaux de la PFWS. Seul document permettant d'établir un lien entre les ménages et les questionnaires complétés, cette liste a été détruite à la fin de cette phase de l'étude. Les collaborateurs de la PFWS se sont chargés du traitement administratif, qu'il s'agisse de suivre le taux d'achèvement de l'enquête ou de s'assurer que les formulaires de consentement et les questionnaires étaient dûment remplis et archivés. La base de données destinée à recueillir les informations obtenues a été établie et gérée avec le logiciel *Statistical Package for the Social Sciences* (SPSS). Par ailleurs la saisie des données a été réalisée au fur et à mesure de l'achèvement des enquêtes. Toutes les informations supplémentaires prises en note par les enquêteurs sur les questionnaires ont été référencées au moyen du numéro du ménage concerné et retranscrites intégralement dans un document Word. Des copies du fichier de données SPSS et du document Word ont été remises à la PFWS et à l'équipe universitaire du programme SRSF.

La deuxième partie de l'étude a été réalisée entre le 15 mai et le 8 juillet 2002. Les entretiens ont été menés par des équipes de deux enquêteurs au domicile des personnes interrogées. À plusieurs reprises, comme on l'avait anticipé au moment de la conception du projet, deux membres du ménage voire plus ont participé à l'entretien. La quasi-totalité des ménages de la communauté Paq'tnekek vivant sur la réserve (93 ménages sur 98) ont participé à l'enquête, ce qui correspond à un taux de réponse de 95 pour cent. Il s'agit là d'un résultat remarquable qui traduit clairement l'intérêt porté à cette enquête par la communauté, ainsi que la pertinence de

17 Mi'kmaq and the American Eel (Ka't); voir <http://faculty.msvu.ca/srsf/ResearchReports/FinalReports/Report4.pdf>.

18 À consulter sur <http://faculty.msvu.ca/srsf/ResearchReports/Factsheet.html>

19 Pour consulter l'enquête auprès des ménages et d'autres outils de recherches employés, voir <http://faculty.msvu.ca/srsf/ResearchResources/researchtools.html>.

20 Voir <http://mrc.uccb.ns.ca/prinpro.html>.

21 The Paq'tnekek Mi'kmaq and Kat American Eel (Anguilla rostrata) — A Preliminary Report of Research Results, Phase I. RSF Research Report #4 (voir <http://faculty.msvu.ca/srsf/ResearchReports/FinalReports/Report4.pdf>).

la conception du projet et de la méthode utilisée, et la motivation des enquêteurs dans la réalisation des entretiens. Il est rare de voir une enquête enregistrer un taux de participation aussi élevé.

Immédiatement après la saisie dans la base de données des informations recueillies, elles ont fait l'objet d'une analyse préliminaire et d'un rapport établi par le programme SRSF²¹, dont des exemplaires ont été remis en main propre à chacun des ménages Paq'tnkek ainsi qu'au Chef et à tous les membres du Conseil de bande. De manière générale, pour entretenir l'intérêt et la participation à une telle enquête, il est crucial de procéder à l'analyse préliminaire des données et de produire un rapport aussi rapidement que possible après sa réalisation. Certains aspects de ces données, replacées dans leur contexte grâce aux informations historiques et générales également recueillies, ont fait l'objet d'un article à teneur plus universitaire publié dans *The Canadian Journal of Native Studies*²². Enfin la PFWS et le programme SRSF ont produit un éventail de courts articles à destination de publications de la nation Mi'kmaq, d'autres nations autochtones et du secteur de la pêche, afin de diffuser plus largement les résultats du travail de recherche et les messages en découlant²³.

La troisième et dernière phase du projet consistait en un inventaire exhaustif du vécu et des connaissances des Paq'tnkek Mi'kmaq en rapport avec la *ka't*, ceci recouvrant la pêche, la préparation culinaire, le partage et les autres utilisations de l'anguille. Pour déterminer qui, selon les Paq'tnkek, il convenait d'interroger à ce sujet au sein de leur communauté, les questions suivantes ont été posées au cours de l'enquête auprès des ménages : « En dehors de vous-même, qui selon vous parmi les Mi'kmaq possède des connaissances approfondies sur la pêche de l'anguille ? » et « En dehors de vous-même, qui selon vous parmi les Mi'kmaq possède des connaissances approfondies sur la façon de préparer et de cuisiner l'anguille ? » On a demandé aux personnes interrogées de donner au moins deux noms en réponse à chaque question, ce qui a permis de constituer une liste de 79 hommes et femmes Mi'kmaq, dont 8 ne résidant pas au sein de la Première nation Paq'tnkek.²⁴ Les personnes désignées ont été classées dans chaque catégorie (pêche et préparation culinaire de l'anguille) en fonction du nombre de fois où elles avaient été citées ; plusieurs d'entre elles ont été nommées dans les deux catégories. Au sein de chaque catégorie, certaines personnes ont été désignées à quatre reprises au moins, ce qui indique clairement qu'elles étaient considérées comme les plus expérimentées et les plus averties par leur communauté. Douze Mi'kmaq, des hommes pour la plupart, ont été désignés au moins quatre fois comme possédant des connaissances approfondies sur la pêche de l'anguille²⁵, 4 d'entre eux étant mentionnés à 20

reprises au moins. Ce sont ces 12 personnes qui ont fait l'objet de la phase finale de la recherche, dans le cadre d'entretiens approfondis menés en tête à tête.

Le format de l'entretien a été élaboré au cours d'une nouvelle série d'ateliers organisés par le programme SRSF. L'entretien s'articulait en trois parties s'inscrivant dans une suite logique. Il commençait par des questions relatives à la place de la *ka't* dans l'histoire de la famille de la personne interrogée, en adoptant une démarche généalogique, commençant par la famille directe de l'intéressé pour remonter dans le temps jusqu'à ses grands-parents et englober tous les parents indirects par alliance ou par le sang dont il pouvait se souvenir. Pour ceux de leurs parents pratiquant la pêche de l'anguille, on demandait aux participants d'indiquer leurs principaux lieux de pêche, les personnes avec qui ils pêchaient ou qui leur avaient appris à le faire, leurs principaux lieux de résidence et la manière dont ils utilisaient les anguilles pêchées. Il leur était également demandé de relater leurs souvenirs se rapportant à ces personnes et concernant la pêche et l'utilisation de l'anguille. Le principal objectif de cette démarche initiale consistait à répertorier de manière aussi précise et détaillée que possible les caractéristiques et la richesse des relations des Mi'kmaq et de leurs familles proches ou élargies avec la *ka't*.

Au cours de la deuxième partie de l'entretien, on s'est attaché à recueillir les expériences et le vécu des personnes interrogées en rapport avec l'anguille. On a d'abord demandé aux participants à quel âge ils avaient commencé à pêcher l'anguille, avec qui ils pêchaient, qui leur avaient appris à pêcher, où ils pêchaient, pendant quelle période de l'année, ce qu'ils faisaient de leurs prises et quels engins de pêche ils employaient. Ces questions ainsi que d'autres ont été posées aux participants au sujet de quatre périodes distinctes de leur vie, en commençant par leurs premières pêches, suivies de leurs sorties de pêche à l'adolescence, de leur première pêche en tant que jeune adulte autonome (en train de fonder sa propre famille ou ayant quitté le foyer natal) pour finir par leurs dernières (ou actuelles) sorties de pêche à l'anguille. Le format de l'entretien avait également été conçu pour inciter les participants à partager leurs souvenirs et leurs réflexions sur la pêche de l'anguille indépendamment de la période à laquelle ceux-ci se rapportaient.

Le format du « cycle de vie » a été choisi pour pouvoir établir la chronologie des expériences et des souvenirs rapportés. Il s'agit là d'un aspect particulièrement important de la conception du projet, puisqu'il donne la possibilité de procéder à des comparaisons systématiques et temporelles des souvenirs, des expériences et des observations individuels, comparaisons permettant de cerner et d'inventorier le savoir écologique des Paq'tnkek sur

22 Voir <http://faculty.msvu.ca/srsf/ResearchReports/Publications/MikmaqandEel.pdf>.

23 Voir par exemple : Kerry Prosper et Mary Jane Paulette, 2003, *The Paq'tnkek Mi'kmaq and Kat (eel)*, Mi'kmaq-Maliseet News, juillet, page 11 ; Kerry Prosper et Mary Jane Paulette, 2004, *Cultural Relationship with Kat*, Native Journal, juin, pages 37 et 39 ; Kerry Prosper, Mary Jane Paulette et Anthony Davis, 2004, *Traditional wisdom can build a sustainable future*, Atlantic Fisherman, août, page 2 ; Kerry Prosper et Mary Jane Paulette, 2004, *Sharing Eel Catch Mi'kmaq Tradition*, Anishinabek News, octobre, page 24 ; Kerry Prosper et Mary Jane Paulette, 2005, *Living Memories of Our Ancestors*, Mi'kmaq-Maliseet Nations News, février, p. 8.

24 Il est à noter qu'en signe de respect certains ont désigné des personnes décédées.

25 On a estimé que le fait pour une personne d'être citée au moins quatre fois témoignait de la reconnaissance par la communauté de ses vastes connaissances sur la pêche de la *ka't* et équivalait à une recommandation, du fait de l'ampleur de cette perception. Par ailleurs on dispose ainsi d'une masse critique de participants susceptibles de confirmer leurs affirmations respectives sur les connaissances et l'expérience de la personne citée, ceci permettant de vérifier que ces opinions sont partagées.

la *ka't*. L'approche adoptée pour orienter le recueil des expériences personnelles s'est également révélée d'une grande utilité pour les participants quand on leur a plus tard demandé de désigner sur une carte les lieux correspondants à leurs souvenirs, expériences et observations.

Au cours de la troisième et dernière partie de l'entretien, on a invité les participants à fournir des informations géographiques à partir d'une carte topographique de la région du Comté d'Antigonish (qui jouxte la réserve Paq'tnkek). On leur a ainsi demandé d'indiquer où se situaient, suivant les saisons, leurs lieux de pêche de l'anguille dans les lacs, rivières et plus particulièrement dans les estuaires de la région, au cours des quatre périodes de leur vie prises en compte dans l'enquête. Il était ressorti clairement de l'enquête auprès des ménages que les estuaires du Comté d'Antigonish, et notamment ceux d'Antigonish, de Pomquet et de Tracadie (et les rivières correspondantes) sont les lieux de pêche les plus régulièrement et intensément fréquentés. On a prié les participants d'indiquer sur la carte tous les lieux associés à leurs observations, réflexions et souvenirs relatifs à la nature de l'habitat de la *ka't* sur les lieux de pêche, à la taille et à l'abondance des anguilles, aux facteurs écologiques déterminant le moment où l'on commence à pêcher et le choix du lieu de pêche et les moyens utilisés pour se rendre sur le littoral et sur les lieux de pêche. Les annotations ont été portées sur la carte au moyen de crayons de couleurs différentes, associée chacune à une période précise de la vie de la personne interrogée²⁶.

L'équipe de chercheurs a jugé souhaitable de procéder à l'enregistrement des entretiens. Une fois arrêté le format de l'entretien, l'équipe a rédigé une nouvelle lettre de consentement éclairé. Le document expose l'objectif de la recherche, la raison de la sélection de l'intéressé pour cette phase du projet (recommandation de la communauté par exemple), la demande d'autorisation d'enregistrement de l'entretien, des garanties de respect de l'anonymat et de la confidentialité, et l'engagement de remettre à la personne interrogée l'enregistrement original de l'entretien, la carte et une copie de la transcription intégrale de ses propos après transcription des données. En cas d'accord, il était demandé au participant de signer deux exemplaires de la lettre de consentement, l'un étant destiné à l'équipe PFWS-SRSF et l'autre lui revenant²⁷.

Le programme SRSF et la PFWS ont décidé que les entretiens seraient menés par des équipes de deux enquêteurs, l'un étant chargé de poser les questions et de mener le dialogue de fond, tandis que l'autre s'occupait du magnétophone et avait soin de prendre note du compteur de défilement de bande au début de chaque section de l'entretien ou à l'occasion d'une observation particulièrement pertinente. Cet enquêteur avait également pour rôle de prendre en note au fur et à mesure les données généalogiques fournies par le participant, afin d'aider son collègue à se souvenir de l'ordre des personnes citées (rang de naissance) et de leurs noms. L'un des deux enquêteurs au moins parlait la langue Mi'kmaq et pouvait donc, le cas échéant, apporter une assistance linguistique.

Les entretiens ont été réalisés avec 9 des 12 personnes recommandées le plus souvent par les Paq'tnkek. La plupart des entretiens ont été réalisés par des équipes de la PFWS, les chercheurs non Mi'kmaq du programme SRSF ayant participé à quelques entretiens seulement. Les entretiens se sont généralement étalés sur plusieurs jours, tout étant fait pour qu'ils se déroulent dans une atmosphère détendue et sur le mode de la conversation. Sur les trois personnes qui n'ont pas été interrogées, l'une est tombée gravement malade et était donc indisponible, la deuxième a décliné l'invitation et quant à la troisième, il n'a pas paru utile de l'interroger, tout indiquant que l'équipe était confrontée à une saturation de données et que toutes les informations disponibles avaient été recueillies bien avant le dixième entretien.

Les entretiens se sont échelonnés de l'automne 2003 au printemps 2004, la transcription étant effectuée au fur et à mesure. Les données généalogiques ont été saisies dans le progiciel Family Tree Maker, les annotations portées sur les cartes transférées sur des cartes numériques identiques au moyen du progiciel MapInfo-Professional et la transcription de l'entretien a fait l'objet d'un prétraitement avant analyse au moyen du progiciel d'analyse qualitative Atlas.ti (version 4.1). Le programme SRSF a organisé des ateliers autour de ces outils informatiques afin de permettre à ses partenaires communautaires de se familiariser avec leur maniement. Ces logiciels ont également été installés sur les ordinateurs mis à la disposition de ses partenaires communautaires par le programme SRSF, et des jeux complets de données épurées, incluant les cartes numériques, ont été remis à la PFWS. Cette organisation a donc été en mesure de procéder à une analyse indépendante des données et de produire ses propres rapports. Le programme SRSF a ainsi réalisé l'un de ses objectifs fondamentaux consistant à doter son partenaire communautaire de capacités autonomes en matière de recherche et d'analyse des données.

Résultats probants et retombées potentielles

On dispose maintenant d'un corpus d'informations très complet et d'une grande fiabilité sur le vécu des Paq'tnkek Mi'kmaq avec la *ka't* et leurs connaissances à son sujet. Les figures 2, 3 et 4 présentent certains des résultats obtenus. La figure 2 synthétise les données relatives aux lieux de pêche de l'anguille recueillies au cours de l'enquête auprès des ménages. Cette carte révèle (pour la première fois) les lieux de pêche précis et leur degré de fréquentation issus de la mémoire collective et des pratiques des Paq'tnkek Mi'kmaq. Elle présente clairement les grandes caractéristiques de la pêche de l'anguille chez les Mik'maq : localisation des lieux de pêche, niveau de fréquentation et inscription de cette pratique dans la durée sur ces lieux de pêche.

Le caractère exhaustif, la fiabilité et la représentativité des données reproduites sur la carte sont le résultat direct de la conception de l'étude et de la méthode employée, qui ont permis d'obtenir un taux de participation de 95 pour cent. Il est donc possible d'affirmer avec un très grand degré de certitude que les

26 On peut consulter le protocole de l'entretien dans son intégralité à l'adresse suivante : http://faculty.msvu.ca/srsf/ResearchResources/Eel_Interviewpourcent202.htm

27 On trouvera la lettre dans son intégralité à l'adresse suivante : <http://faculty.msvu.ca/srsf>

informations recueillies appréhendent et restituent tous les aspects de la pêche de l'anguille chez les Paq'tneq Mi'kmaq sur les lieux indiqués. Ceci correspond justement à la qualité de preuve nécessaire dans les procédures judiciaires portant sur la détermination d'aspects fondamentaux des droits conférés aux Mi'kmaq par voie de traités.

La figure 2 ne décrit pas l'évolution dans le temps des sites mentionnés et des habitudes de pêche des Mi'kmaq ; les principales caractéristiques de ces changements sont présentées à la figure 3.

Réalisée à partir des données recueillies au cours des entretiens avec les experts recommandés par les Paq'tneq, la figure 3a représente les lieux de pêche de ces experts au cours d'une période récente et la figure 3b les endroits où ils pêchaient dans leur jeunesse. Ces données ont été recueillies en reportant sur une carte les lieux associés au vécu de ces experts au cours des différentes périodes de leur existence. Ceci constitue une confirmation indépendante et détaillée des faits présentés à la figure 2 et une source d'informations plus précises sur les lieux de pêche des Mi'kmaq suivant les époques. Enfin, les informations obtenues et associées aux différentes étapes de la vie des intéressés prouvent qu'au cours d'une période récente le nombre de lieux où les Mi'kmaq pratiquent la pêche de l'anguille a considérablement diminué.

Plusieurs explications ont été avancées pour expliquer ce phénomène. On constate notamment que les propriétaires non Mi'kmaq empêchent de plus en plus souvent ces derniers de traverser leurs terres pour se rendre sur les lieux de pêche de l'anguille. Par ailleurs l'intensification des pratiques agricoles autour des estuaires a entraîné une modification de l'habitat des anguilles, résultant dans une large mesure de l'utilisation accrue d'engrais et de l'eau de ruissellement en provenance des terres défrichées. La qualité des données figurant sur la carte est à porter au crédit de la conception du projet et de sa méthode ; d'une grande fiabilité, cette dernière permet d'affirmer avec certitude que ces données sont une représentation fidèle des modes de pêche et du vécu des Mi'kmaq. Cette méthode d'acquisition des données pourrait bien se révéler décisive pour faire aboutir devant les tribunaux les revendications par les Mi'kmaq des droits qui leur ont été conférés par voie de traités sur l'accès aux lieux de pêche et le prélèvement de l'anguille. Par ailleurs, ces données restituent aux Mi'kmaq la globalité et l'essence de la pêche de l'anguille pour leur communauté.

On ne peut que se féliciter d'avoir répertorié si précisément les pratiques de pêche de l'anguille des Mi'kmaq sur ces sites, mais en quoi cela importe-t-il pour ce peuple ? La figure 4 présente les données recueillies au cours de l'enquête auprès des ménages relatives à l'usage que font les Mi'kmaq de la *k'at*.

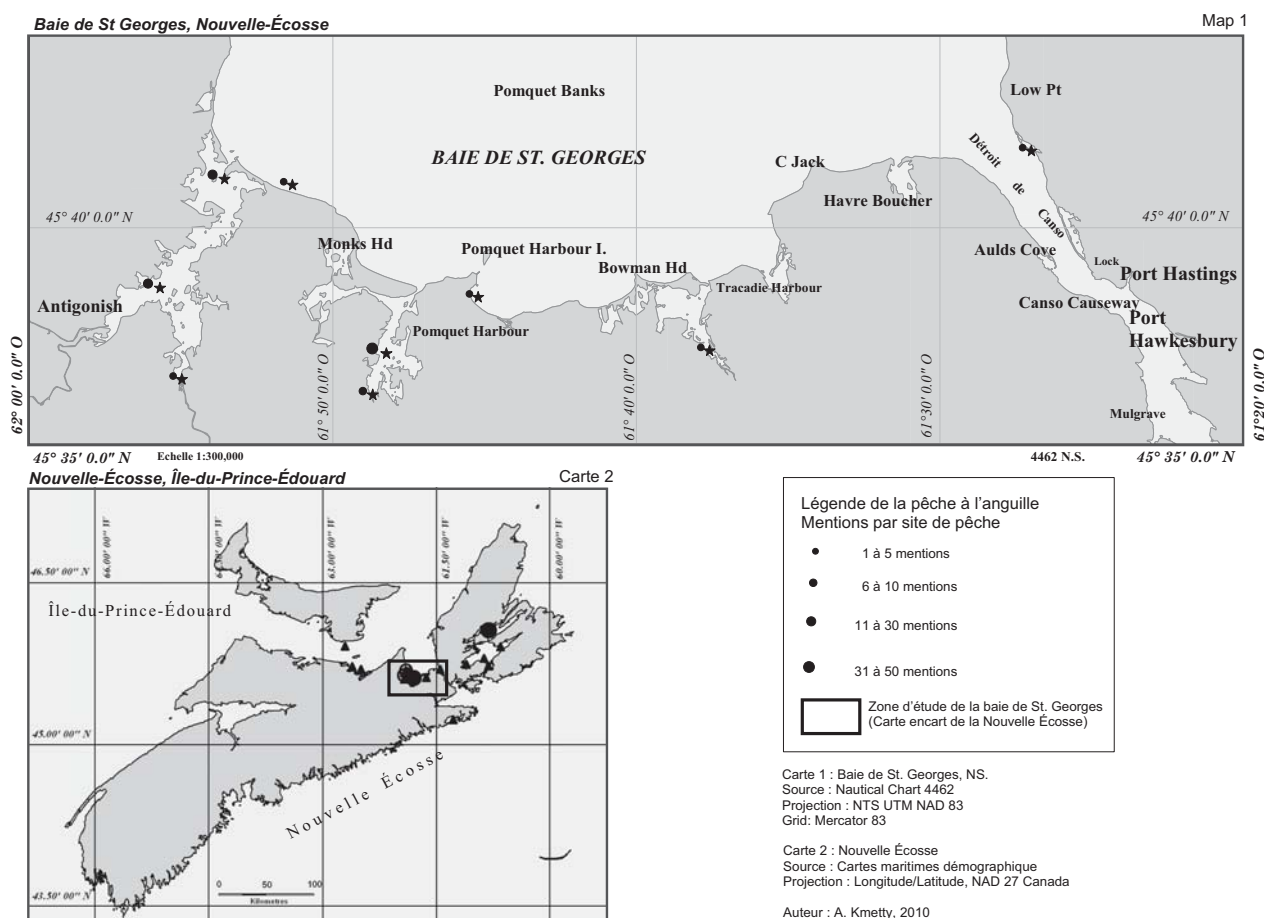
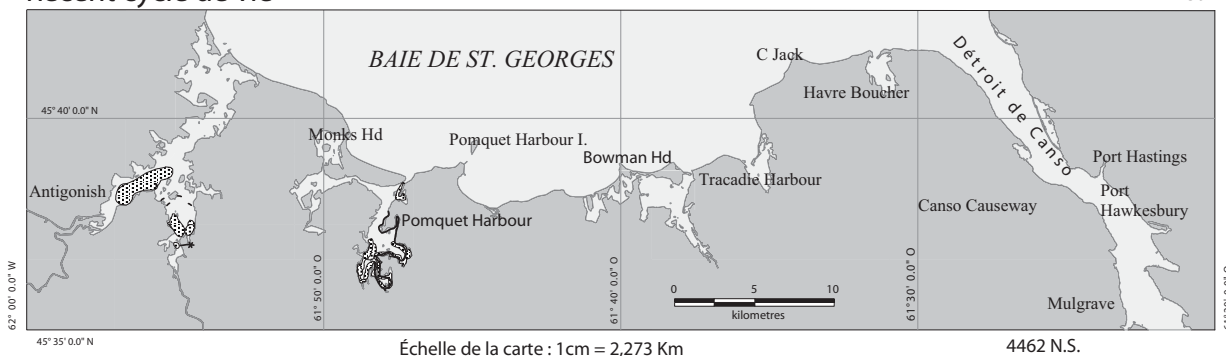


Figure 2. Lieux de pêche des Mi'kmaq pour l'anguille (*k'at*).

Récent cycle de vie

3a



Ancien cycle de vie

3b

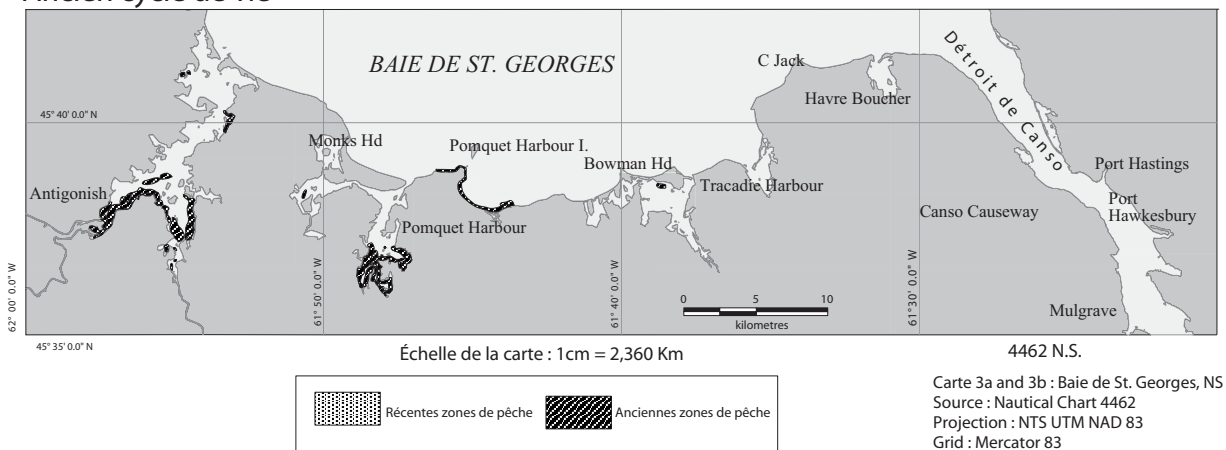


Figure 3. Évolution dans le temps de la pêche chez les Mi'kmaq.

Ces informations illustrent la multiplicité de la relation entretenue par les Mi'kmaq avec la *k'at*.

Ces données sont le reflet fidèle et exhaustif de l'importance et de la signification de la *k'at* pour les Mi'kmaq et pour leur culture et leurs pratiques traditionnelles, des éléments pouvant se révéler décisifs lors d'éventuelles procédures juridiques que pourraient être contraints d'engager les Mi'kmaq afin d'obtenir la confirmation de droits issus de traités. Par ailleurs l'étude a permis de recenser de manière exhaustive les aspects fondamentaux des relations culturelles, traditionnelles et sociales des Mi'kmaq avec la *k'at*, et de montrer leur place dynamique dans le passé, et résiduelle à l'époque actuelle, au sein de la vie familiale et communautaire. L'étude a permis d'inventorier les pratiques traditionnelles et de les mettre à la disposition des jeunes Mi'kmaq, afin de soutenir la revitalisation de leur culture et de les aider à maîtriser leur propre destin de façon durable.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, certaines données ont été communiquées directement à l'ensemble des membres de la communauté Paq'tnkek Mi'kmaq sous forme de rapports et de fiches d'information. D'autres facettes de ces données ont été présentées, généralement sous forme d'exposés PowerPoint, dans le cadre de diverses conférences régionales, nationales et internationales. Les résultats du travail mené constituent un inventaire approfondi des modes d'utilisation de la ressource et des pratiques des Paq'tnkek Mi'kmaq sur une période

de plus de 70 ans dans les estuaires d'Antigonish et de Pomquet et les bassins versants associés. À elles seules ces données sont susceptibles de jouer un rôle clé dans les futures revendications foncières des Paq'tnkek Mi'kmaq et dans les décisions relatives à l'accès aux ressources. L'équipe de chercheurs continue à étudier les moyens d'incorporer les résultats obtenus dans le programme de l'enseignement public, aussi bien dans les disciplines consacrées spécifiquement aux Mi'kmaq que dans le tronc commun. Par ailleurs le projet de recherche est actuellement élargi aux relations des Mi'kmaq avec l'original, le saumon et d'autres ressources naturelles.

Conclusions

Les processus et l'apprentissage décrits ici ont joué un rôle essentiel pour doter les partenaires communautaires du programme SRSF et de la PFWS de notions et de capacités fondamentales dans le domaine de la recherche. On a fait le choix d'une démarche associant la contribution et la consultation de la communauté et de l'équipe de chercheurs, à un modèle et à une méthode de recherche plus formels et à un apprentissage fondé sur le vécu. La fixation de jalons spécifiques et l'identification des moyens permettant leur concrétisation ont constitué des éléments décisifs du processus de recherche. Il est certain que l'engagement pris par les partenaires communautaires et universitaires de se tenir aux étapes convenues a joué un rôle décisif dans la réalisation des objectifs du programme SRSF et de la PFWS. Cet engagement a

soutenu l'élan participatif tout au long d'activités parfois fastidieuses : apprentissage de notions de base sur l'utilisation des logiciels et des programmes d'analyse des données, apprentissage des différentes méthodes de conception d'un projet de recherche en sciences sociales, élaboration des instruments de recherche, conception du questionnaire (choix des termes, syntaxe et élaboration des questions par exemple), conduite d'entretiens nécessitant le consentement éclairé des participants et enregistrement des entretiens. La réalisation du travail de recherche, l'analyse des données, la préparation des résultats et leur diffusion sont des activités qui ont toutes contribué de manière substantielle à l'acquisition de notions et de compétences sur le plan organisationnel, participatif, communautaire et individuel. Plus important encore peut-être, le travail en commun et la réalisation d'objectifs de recherche convenus mutuellement ont créé un climat de confiance au sein du partenariat SRSF-PFWS.

À un moment clé du projet, l'un des chefs d'équipe Mi'kmaq a lancé, en partie par exaspération face à l'insistance mise sur la conception du projet : « Mais qu'est-ce que ça dit sur nous ? ». Par cette question il exprimait le besoin profond d'une recherche contribuant positivement à l'identité et aux conceptions des Mi'kmaq, notamment en précisant en quoi le vécu et les conceptions des Mi'kmaq sont spécifiques et propres au fait « d'être » Mi'kmaq et différents de ceux de tous les autres groupes humains. La question revient également à demander s'il était vraiment utile pour les Mi'kmaq de participer au projet s'il n'aboutissait pas à ce résultat. Il est indéniable que les Mi'kmaq sont conscients de ce qu'ils savent au sujet de la *k'at* et de tout ce qui compte au sein de leur communauté. La révélation de ces connaissances et de ces conceptions à des tiers accroît indéniablement les risques de marginalisation, de domination et d'exploitation auxquels ils sont exposés.

Il a été et il reste difficile de donner une réponse convaincante à cette question. Après tout, un projet de recherche sociale bien conçu et bien mené constitue une activité périlleuse et exigeante. En premier lieu on se trouvera sans doute confronté à une remise en questions de ses attentes, souhaits et inclinations. Il s'agit d'ailleurs sans doute là d'un des objectifs essentiels de tout travail de recherche : savoir distancier ce que l'on constate de ses propres inclinations et convictions définies par son cadre culturel et ses références individuelles au sujet du monde et de la place que l'on y occupe. Un travail de recherche crédible et utile constitue rarement, voire même jamais, un moyen gratifiant de conforter ses convictions personnelles au moyen de simples confirmations. Il est beaucoup plus probable que les résultats obtenus remettent en question les convictions et les inclinations du chercheur. En outre le travail de recherche est susceptible de compliquer la perception du réel. Il est en effet très peu vraisemblable que les résultats obtenus débouchent

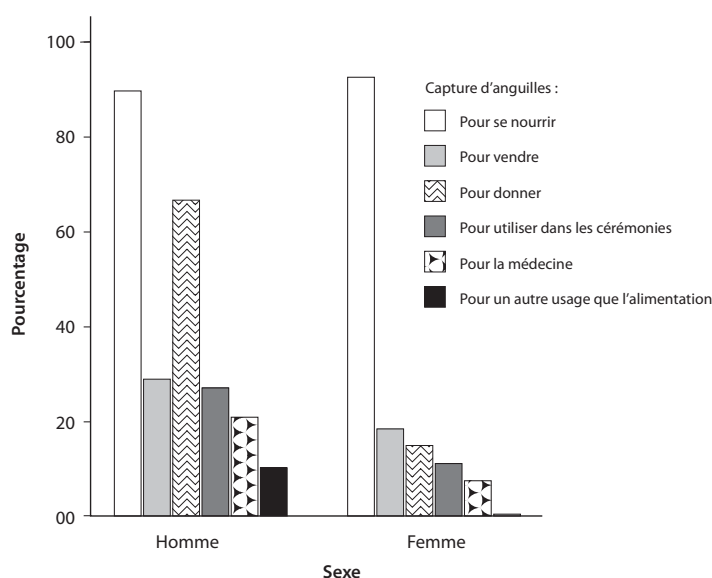


Figure 4. Utilisation de la *k'at* (anguille) chez les Mi'kmaq

sur une unanimité d'expériences, de comportements, de croyances et de conceptions. Quels sont alors « les bons résultats » ? La réponse, c'est qu'il n'y en a pas de « bons ». Pour tirer des conclusions fiables et défendables à partir de tels résultats, il faut rechercher les constantes se dégageant au niveau du groupe et elles seront forcément en contradiction avec le vécu, les convictions ou les inclinations de certains. De plus, la recherche peut certes nous apprendre ce que les êtres humains vivent, pensent et croient, mais pas si ces expériences, pensées et convictions sont véridiques ou respectables.

Il est indéniable qu'un projet de recherche sociale bien conçu et bien réalisé permet d'obtenir des données utiles à la promotion des droits des peuples autochtones et au renforcement de leur capacité à prendre en main leur propre destin de façon durable. Il faut répéter une fois encore qu'il ne suffit pas simplement de vouloir « faire œuvre utile ». Il faut prendre et tenir l'engagement de mener à son terme le travail souvent difficile nécessaire à un inventaire scrupuleux et exhaustif des données étudiées. Disposer de données dont la fiabilité ne fait aucun doute offre des avantages potentiels qu'il est impossible d'obtenir d'une autre façon. Ceci est particulièrement important dans un contexte où la lutte pour la reconnaissance des droits des peuples autochtones se livre de plus en plus fréquemment dans l'arène judiciaire, où l'on exige la production de « preuves tangibles ».

Remerciements

Dès son démarrage en 1999, le travail de recherche présenté ici a bénéficié de subventions des programmes ARUC et Stratégie de recherche sur les réalités autochtones du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (N° 833-99-1012, 833-2002-2000 et 856-2007-0029). Nous souhaitons saluer le travail accompli par Erica Gillis, Assistante de recherche du programme

SRSF, qui a numérisé les données issues des entretiens afin qu'elles puissent être cartographiées, ainsi que l'apport au projet des partenaires Mi'kmaq Kerry Prosper et Mary Jane Paulette. Nous souhaitons également remercier Andrea Kmetty pour la réalisation des cartes figurant dans le présent article. Nous assumons la qualité d'auteur principal à tour de rôle au fil des articles issus de notre collaboration. On voudra bien adresser toute correspondance relative au présent article à anthony.davis@msvu.ca ou ljmcmill@stfx.ca.

Bibliographie

- Davis A. and Jentoft S. 2001. The challenge and the promise of indigenous peoples' fishing rights – from dependency to agency. *Marine Policy* 25:223–237.
- Jorgensen M. (ed.). 2007. *Rebuilding native nations: Strategies for governance and development*. Tucson: University of Arizona Press.
- Napoleon V. 2005. Delgamuukw: A legal straightjacket for oral histories? *Canadian Journal of Law and Society* 20(2):123–155.
- Newman D. 2009. *The duty to consult: New relationships with aboriginal peoples*. Saskatoon: Purich Press.
- Smith L. 1999. *Decolonizing methodologies: Research and indigenous peoples*. London: Zed Books.
- Tobias T. 2000. *Chief Kerry's moose: A guidebook to land use and occupancy mapping, research design*. Vancouver: Union of BC Indian Chiefs and Ecotrust.
- UNDRIP (United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples) 2007:2.

Affaires citées

- Delgamuukw v. British Columbia, [1997] 3 S.C.R. 1010
- Haida Nation v. British Columbia (Minister of Forests), [2004] 3 S.C.R. 511, 2004 SCC 73
- R. v. Marshall, [1999] 3 S.C.R. 456
- R. v. Marshall, [1999] 3 S.C.R. 533
- Mikisew Cree First Nation v. Canada (Minister of Canadian Heritage), 2005 SCC 69, [2005] 3 S.C.R. 388
- Taku River Tlingit First Nation v. British Columbia (Project Assessment Director), [2004] 3 S.C.R. 550, 2004 SCC 74



Homme Mi'kmaq faisant sécher les anguilles.
(Photo: Kerry Prosper)